

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 octobre 2015 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2015
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption – Règlement numéro SQ 03-2012-02 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel
 - 6.2 Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018
 - 6.3 Dépôt des rapports semestriels
 - 6.4 Appel d'offres – Fourniture et installation de portes de garage et équipements connexes
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc – Acceptation finale des travaux et certificat de paiement final
- 10 Correspondance

- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2015-10-108 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-109 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 septembre 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-110 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 octobre 2015 au montant de 142 256.74 \$ dont :

- 101 561.79 \$ sont des comptes payés;
- 40 694.95 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2015-10-111

6.1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté un règlement portant le numéro SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire ajouter une modification à l'annexe « A » dudit règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que les formalités de dispense de lecture prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement numéro SQ 03-2012-02 a été mentionné à haute voix;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte le Règlement numéro SQ 03-2012-02 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-112

6.2 **PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à la Ville d'Estérel;

S'ENGAGE à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document requis dans le traitement de la demande.

Adoptée à l'unanimité

6.3 **DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS**

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, les rapports financiers semestriels, à savoir :

- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2015;
- Comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre pour les années 2014 et 2015.

2015-10-113 6.4 **APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PORTES DE GARAGE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder au remplacement des portes de garage situées au 115, chemin Dupuis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation relativement à la fourniture et l'installation de portes de garages et équipements connexes.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2015-10-114 8.1 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres du l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faible volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2015-10-115

9.1 **TRAVAUX DE LESTAGE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a octroyé un contrat pour des travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc à Gelco Construction Inc. par la résolution numéro 2014-04-045;

CONSIDÉRANT que l'acceptation provisoire des travaux a été autorisée par la résolution numéro 2014-07-080;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Monsieur Pierre Desmarais, ingénieur, de procéder à l'acceptation finale des travaux et du certificat de paiement final relativement au projet intitulé « Travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc »;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ACCEPTÉ ET APPROUVE définitivement tous les travaux réalisés dans le cadre du projet « Travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc »;

AUTORISE le déboursé du certificat de paiement final du projet « Travaux de lestage d'une conduite d'aqueduc » au montant de 1 184.25 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2015-10-116

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 24, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

